

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 29
Votants : 33
Procurations : 4

L'an deux mille onze
le vingt-neuf juin,

Le Conseil Municipal de la Commune de PLOUZANÉ dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Bernard RIOUAL, Maire.

Délibération rendue exécutoire le : 08 JUIL, 2011

Convocation du Conseil Municipal en date
du : 21 juin 2011

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, tous les membres du Conseil Municipal en exercice sont présents, à l'exception de Anne-Sophie BELIER ayant donné procuration à Myriam LE LEZ, Françoise GUENEUGUES à Yves DU BUIT, Jacques LE BRIS à D. DESCHAMPS et Yves QUEMENEUR à Francis. GROSJEAN.

Affichage en date du : 21 juin 2011
Publication de la présente en date du :

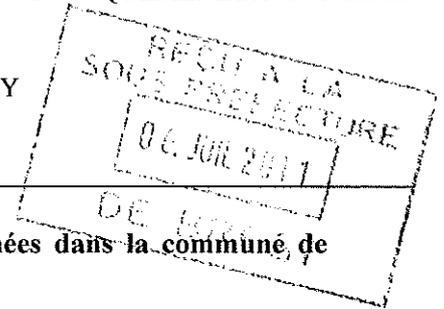
Réception en S/préfecture :

07 JUIL, 2011

Secrétaire de Séance : Francis THERY

06 JUIL, 2011

N° 2011-06-09



Objet : Rapport sur les actions de développement social urbain menées dans la commune de Plouzané au cours de l'année 2010.

En vertu de l'article L1111-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) modifié par la loi n°2007-1822 du 24 décembre 2007, le Maire présente au Conseil Municipal avant la fin du deuxième trimestre, pour les communes ayant bénéficié au cours de l'exercice précédent de la Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS), un rapport sur les actions menées en matière de développement social urbain ainsi que leurs conditions de financement.

En 2010, Plouzané a bénéficié du versement de la DSUCS, pour un montant de 754 902€.

Critères d'attribution de la Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale

Créée en 1991, la DSU est une composante de la dotation globale de fonctionnement. Elle est destinée à compenser les charges supportées par les communes de plus de 10.000 habitants confrontées à des situations sociales défavorables. Plusieurs critères, établis et observés chaque année par la Direction Générale des Collectivités Locales du Ministère de l'Intérieur, permettent de caractériser ces situations sociales:

- Le potentiel financier
- Le nombre de logements sociaux
- Le nombre de personnes bénéficiant des allocations logement
- Le revenu moyen par habitant

Les données de chaque commune sont comparées aux moyennes nationales afin de déterminer un classement des villes et leur attribution financière.

En 2010, Plouzané se classe ainsi au rang 235 des communes de la strate considérées comme socialement défavorisées.

Bien qu'ayant reculé en rang, la commune a vu sa dotation progresser de 8,8% entre 2009 et 2010 – sa plus forte progression depuis 2001. En effet, Plouzané a pu bénéficier en 2010 de la « DSU cible », créée en 2009 et alors réservée aux 150 premières communes ; en 2010, ce sont les 250 premières communes du classement qui en ont bénéficié. Il s'agit en fait du montant total de la progression de DSU allouée aux communes de métropole entre 2009 et 2010, réparti entre les communes considérées comme les plus défavorisées. Le montant de la DSU cible pour Plouzané s'est élevé à 52 754€, soit 7% de la dotation totale de l'année.

Situation sociale de Plouzané au regard du classement DSU

A Plouzané, deux critères sont prépondérants pour l'attribution de la DSU : celui du revenu par habitant, avec un revenu moyen de 11 179€ contre 13 355€ pour les communes de même strate, et le critère « potentiel financier ». Ce dernier indicateur correspond au montant que percevrait la commune si elle appliquait les taux moyens nationaux à ses bases réelles en matière d'impôt direct (taxe d'habitation, taxes foncière, taxe professionnelle), auquel on ajoute la dotation forfaitaire. Pour Plouzané, il est presque deux fois moins élevé qu'au niveau national : 584€ / habitant contre 1 113 au niveau national. Cela signifie que les bases locatives de la commune sont défavorables et expliquent le niveau relativement élevé des taux d'imposition.

Les indicateurs liés au logement sont moins prégnants dans le calcul de la dotation pour Plouzané, avec une part de logements sociaux inférieure à la moyenne nationale et un nombre d'allocataires logement autour de 38,5% des logements de la commune, contre 53% au niveau national.

Actions menées en matière de développement social urbain en 2010 à Plouzané

La municipalité s'efforce d'améliorer la qualité de vie des habitants en faisant porter ses actions sur tous les domaines dans lesquels elle conserve sa compétence : enseignement et formation, culture, sports et jeunesse, aménagement et services urbains, familles, logement et interventions sociales. L'objectif poursuivi est celui de l'amélioration de l'offre de services publics, par la modernisation des équipements par exemple, et du développement de la vie culturelle et sociale de ses concitoyens.

1. Modernisation des équipements communaux et d'enseignement

L'année 2010 a été marquée par la fin de deux grands chantiers dans le domaine sportif : l'aménagement d'un terrain de football en gazon synthétique et celui d'une piste d'athlétisme en revêtement synthétique. Ces opérations ont représenté un coût de 572 423€ sur l'exercice 2010.

On peut également citer l'extension du Foyer laïque, bâtiment utilisé par l'association Amicale Laïque et touche donc des Plouzanéens de tous âges et toutes origines sociales. Cette extension a coûté 136 K€ en 2010, pour un coût total prévisionnel de 315 K€. On peut également noter le ravalement des façades de ce même bâtiment, pour un montant de 32 K€, ainsi que des travaux d'isolation écologique des plafonds pour 34K€.

Le groupe scolaire Anita Conti a quant à lui bénéficié de la mise en place d'un ascenseur, après une opération similaire à Kroas Saliou en 2009. Le coût total de cette opération s'est élevé à 57 K€. De nombreuses classes ont été repeintes, contribuant à améliorer les conditions

d'apprentissage des enfants et de travail des enseignants. Par ailleurs, des travaux ont été entrepris pour améliorer l'accessibilité des groupes scolaires aux personnes à mobilité réduite. Au total, les dépenses pour des travaux dans les écoles ont représenté, en 2010, 361K€. En 2010, la municipalité a fait installer des dans les bâtiments communaux, afin de répondre aux exigences actuelles de sécurité. Ce sont 7 appareils qui ont été mis à disposition, dans les principaux équipements sportifs notamment : vestiaires et salle de Trémaïdic, Maison du rugby, plage du Minou, ainsi qu'à la mairie, au Centre social du Bourg et au Foyer laïque.

2. Accès à la culture

Le service municipal de la culture met tout en œuvre pour ouvrir la culture au plus grand nombre. En plus des spectacles quasi-mensuels de la programmation culturelle, accessibles au tarif de 6,5€ pour les Plouzanéens, et de la maintenant célèbre manifestation estivale gratuite du « Dellec en juillet », l'année 2010 s'est terminée par un spectacle de Noël gratuit sur la place de la mairie qui a attiré environ 500 personnes. Ce spectacle convivial, ouvert aux petits et aux grands, a permis d'apporter de l'animation dans le quartier de Castel Nevez.

Des ateliers-théâtre sont proposés au Centre culturel depuis plusieurs années déjà. Pour l'année scolaire 2010/2011, ils concernent 48 enfants, âgés de 6 à 14 ans.

3. Accueil des enfants et des jeunes

En 2010, le montant des subventions aux structures d'accueil pour l'enfance et la petite enfance (centre social La Courte Echelle, halte garderie Ti Ar Bugelig, A Petits Pas, Centres de loisirs sans hébergement) s'est élevé à 182K€.

La municipalité dispose d'un Relais Parents-Assistantes maternelles. Cette structure permet de tenir des statistiques sur les assistantes maternelles agréées de la commune, de faire le lien avec les parents, et d'offrir aux AM des formations adaptées. En 2010, 145 assistantes maternelles étaient ainsi installées sur la commune, soit une capacité d'accueil de 407 places. Il y a eu environ 850 prises de contact des parents, que ce soit par téléphone ou sur place. Une formation a été offerte en mai 2010 portant sur la prévention et les secours civiques ; elle a été suivie par 10 assistantes maternelles.

Au niveau de la Caisse des écoles, la subvention de la commune (75K€) a participé au financement des vacances de garderie et repas. Ces prestations sont ouvertes au plus grand nombre puisque le plein tarif plouzanéen figure parmi les plus bas du territoire. On constate d'ailleurs que la fréquentation de la cantine et de la garderie ne faiblit pas : à la cantine, la fréquentation moyenne sur l'année scolaire 2009/2010 s'est établie autour de 503 élèves (et même 532 au 1^{er} trimestre 2010/2011), contre 475 sur l'année scolaire précédente. Il en va de même des garderies périscolaires, avec des fréquentations qui ont tendance à augmenter et se situent autour de 126 enfants pour le matin et 88 le soir.

Les versements aux écoles privées se sont élevés à 250 K€, qui subventionnent à la fois la scolarité des élèves, mais également la cantine et l'arbre de Noël.

Il est également porté une attention toute particulière aux adolescents et aux jeunes, notamment à travers le service municipal de la jeunesse. Comme chaque été maintenant, des activités ont été proposées dans les gymnases de la commune par des animateurs diplômés. Le service a également créé en 2010 une nouvelle animation, « la tête et les jambes du Dellec », une opération basée sur le sport, la détente et la culture et ouverte aux Plouzanéens de 11 à 18 ans et qui a remporté un vif succès.

4. Contribution au développement de la vie associative et lutte contre les exclusions

Avec sa centaine d'associations ou de sections réparties sur l'ensemble de son territoire, Plouzané bénéficie d'un tissu associatif très riche opérant tant dans les domaines culturels et sportifs qu'environnementaux ou sociaux. Elles sont des acteurs prépondérants pour le renforcement du lien social sur la commune. La mairie encourage ces nombreuses associations par des aides directes et indirectes. Pour mémoire, les subventions aux associations se sont montées en 2010 à 303 K€.

La mairie subventionne également son Centre communal d'action sociale (CCAS), un établissement public visant à aider les publics les plus fragiles. Il a bénéficié en 2010 d'une participation de la commune de 108 500€ pour mener à bien ses actions de lutte contre la pauvreté et les exclusions, soit une progression de la subvention de 16% par rapport à 2009. La plupart des aides versées par le CCAS ont augmenté fortement entre 2009 et 2010 : les secours d'urgence ont ainsi progressé de 36%, atteignant 1 800€ ; les aides au paiement de factures ou des loyers ont, quant à elles, fait un bond de 68%.

Le CCAS porte également des activités à destination des personnes âgées. En 2010, le traditionnel « repas des anciens » a été remplacé par un après-midi festif avec un goûter-spectacle, qui a amené 313 convives (dont 256 personnes âgées de plus de 70 ans), pour un coût total de 2 581€ (hors temps de travail du personnel). Le Ciné-Séniors quant à lui attire toujours autant de spectateurs, avec une fréquentation moyenne de 80 personnes. Enfin, on peut également citer en 2010 la reconduction d'un séjour « séniors en vacances », qui a permis à 39 personnes de 60 ans et plus de partir une semaine à St Gildas de Rhuy, malgré leurs conditions économiques, sociales ou de santé qui ne leur permettent habituellement pas de partir en vacances.

La subvention de la commune lui permet également de participer aux dépenses de cantine des familles par le biais d'un versement du CCAS à la Caisse des écoles (12 500€ versés en 2010, en hausse de 34% par rapport à 2009).

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de ce rapport.



Pour extrait conforme,
Plouzané, le 29 juin 2011

Bernard RIOUAL

Maire de PLOUZANE